

# Fiche d'inscription séjour 8-11 ans

## Les riders solidaires du 20 au 24 juillet 2026



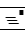
### Renseignements : tous les champs sont obligatoires


Nom de l'enfant :  Prénom :

Date de naissance :  /  / 20  Classe 2025/2026 :  CE2  CM1  CM2

Nom du responsable :  Prénom :

Adresse :  CP :  Ville :

Adresse mail  :  @

 :  /  /  /  /  (en cas d'urgence)

N° d'allocataire CAF :  Quotient Familial :

### TARIFS SÉJOUR 8-11 ans (selon votre quotient familial)

5 jours / 4 nuits

Tarif plancher	Tarif plafond
137,10 €	308,50 €

*En cas de QF non renseigné, le tarif plafond sera appliqué.*

*Règlement par chèque, espèces, chèques vacances ou e-vacances.*

Un simulateur de tarif des séjours est disponible sur le site  
<https://famille.clissonsevremaine.fr>

rubrique [enfance-3-11-ans/accueils-de-loisirs](https://famille.clissonsevremaine.fr/enfance-3-11-ans/accueils-de-loisirs)

Document à remplir en totalité et à transmettre

- par mail [direction-famille@chateau-thebaud.fr](mailto:direction-famille@chateau-thebaud.fr)
- ou à l'accueil du Pôle Enfance

**Test d'aisance aquatique obligatoire** (ci-dessous)

Vous recevrez une réponse par mail ainsi que la facture associée à partir du **vendredi 5 juin**.

**La réservation au séjour ne sera validée définitivement qu'une fois le paiement effectué!**

Une réunion d'information sera organisée **le 18 juin**.

*Pour toute demande d'aide au financement du séjour,  
n'hésitez pas à vous rapprocher du service Famille.*



Je soussigné(e) : , responsable de l'enfant ci-dessus,  
reconnait avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil de loisirs et des modalités d'inscription  
aux séjours 2026 proposés par le service Famille de Château-Thébaud (disponible sur [www.chateau-thebaud.fr](https://www.chateau-thebaud.fr)).

Fait à :  le  /  / 2026.

Signature du responsable :

# TEST D'AISSANCE AQUATIQUE

ATTESTATION DE RÉUSSITE AU

TEST PRÉALABLE À LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS NAUTIQUES  
en accueil de mineurs

TEST A FOURNIR IMPERATIVEMENT  
POUR CHAQUE JEUNE MINEUR

LES TESTS DE NATATION 25 M **NE SONT PAS** VALABLES POUR PRATIQUER LES ACTIVITES

décernée à .....

né [e] le .....

## Épreuve réalisée :

- effectuer un saut dans l'eau
- réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes
- réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes
- nager sur le ventre pendant vingt mètres
- franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

— L'encadrant peut, préalablement au déroulement de l'activité concernée et complémentirement à la présentation de l'une des attestations mentionnées ci-dessus, tester l'aisance aquatique des participants dans les conditions de pratique. Ce test peut être réalisé avec ou sans brassière de sécurité.

## Référence réglementaire :

*Arrêté du 9 septembre 2015 relatif aux conditions préalables de pratique dans les établissements d'activités physiques et sportives mentionnées aux articles A. 322-42 et A. 322-64 du code du sport*

Nom, prénom et signature de l'examineur :

Titre (voir ci-dessous) .....

Cachet de l'établissement ayant délivré l'attestation

*En centre de vacances ou en centre de loisirs, la pratique des activités de canoë kayak et disciplines associées, de descente de canyon, de ski nautique et de voile est subordonnée à la production d'une attestation de réussite au test préalable à la pratique des activités nautiques délivrée par :  
soit une personne titulaire du titre de Maître nageur sauveteur ou du Brevet national de sécurité aquatique (BNSSA) ;  
soit une personne titulaire du Brevet d'État d'éducateur sportif (BEES) dans l'activité nautique ou aquatique considérée ;  
soit les autorités de l'Éducation nationale dans le cadre scolaire*